



Fédération Suisse de Twirling Baton
Schweizerischer Twirling Baton Verband
Federazione Svizzera di Twirling Baton

REGLEMENT DE LA SELECTION

Sélection :

Art. 1 – 6	Règlement général
Art. 7	Freestyle
Art. 8	Duos
Art. 9	Teams
Art. 10	Groupes

Valable dès le 1^{er} janvier 2010

REGLEMENT DE LA SELECTION

1. REGLES GENERALES

- 1.1. De façon générale, la Sélection est réglementée de la même manière que le Championnat Suisse.
- 1.2. La Sélection est ouverte aux athlètes qui désirent participer à des compétitions internationales.

2. INSCRIPTIONS

- 2.1. Seuls les athlètes ayant obtenus les degrés conformément à leur catégorie et division peuvent s'inscrire à la Sélection.
- 2.2. Les athlètes doivent être de nationalité suisse.
- 2.3. Seuls les athlètes et les remplaçants inscrits à la Sélection pourront participer aux compétitions internationales.
- 2.4. Les athlètes retenus pour une participation en international ont l'obligation d'y participer.

3. TENUE VESTIMENTAIRE

- 3.1. La Commission Technique se réserve le droit de faire modifier toute tenue vestimentaire avant le départ pour les compétitions internationales. En cas de refus, le Comité Central se réserve le droit d'annuler l'inscription des athlètes aux compétitions internationales.

4. MUSIQUE

- 4.1. Il est fortement recommandé de ne pas utiliser de musiques entendues lors des dernières compétitions internationales.

5. NOTES ET CLASSEMENT

- 5.1. Les notes sont annoncées après le passage du freestyle, duo, team ou groupe. Les notes des imposés ainsi que du programme court (25%) seront données à la fin du championnat suisse.
- 5.2. Seuls les noms des athlètes et des remplaçants retenus par le Comité central pour une qualification après la manche de la Sélection seront communiqués pour représenter la Suisse aux différentes compétitions internationales, selon les règlements en vigueur de la CETB et de la WBTF.
- 5.3. La moyenne des notes des 3 manches du Championnat Suisse représentent la note finale pour le programme libre. Pour le classement final, la moyenne du programme libre représente le 75% de la note finale.
La moyenne des notes des 3 manches du Championnat Suisse représente la note finale pour les imposés ou le programme court. La moyenne des imposés ou du programme court représente le 25% de la note finale.

6. PARTICIPATION AUX COMPETITIONS INTERNATIONALES

- 6.1. Un athlète peut participer au maximum dans deux catégories différentes, selon les règlements en vigueur de la CETB et de la WTBF.
- 6.2. Le Comité Central peut refuser l'inscription à un athlète qui a été régulièrement blessé durant l'année, ceci pour préserver sa santé.
- 6.3. Le Comité Central se réserve le droit d'inscrire un autre team si celui présenté lors de la sélection ne correspond pas aux critères demandés en compétition internationale. Il en va de même pour les freestyle et les duos.

7. CATEGORIE : FREESTYLE

7.1. DIVISION, AGE ET TEMPS

DIVISION	AGE (année civile)	TEMPS
JUNIOR	dès 13 ans	1.30 – 2.00
SENIOR	dès 17 ans	2.00 – 2.30

7.2. MOUVEMENTS IMPOSES - DIVISION JUNIOR

7.2.1. Les mouvements imposés sont divisés en deux séries :

- série A : nos 1, 4, 6, 8, 9 11, 14, 15

- série B : nos 2, 3, 5, 7, 10, 12, 13, 14

7.2.2. La série est tirée au sort par la Commission Technique et communiquée avant le début des compétitions.

7.2.3. L'athlète se tient en position d'attente sur les marques du praticable. La lecture des mouvements imposés, uniquement leur numéro, est faite par un membre de la Commission Technique ou du Comité central.

7.3. PROGRAMME COURT - DIVISION SENIOR

7.3.1. L'athlète se tient en position d'attente et exécute son programme court après présentation par le speaker.

7.4. BLESSURE

Si l'athlète se blesse gravement lors de la première manche de la Sélection au point qu'il ne puisse pas présenter son programme lors de la deuxième manche de la Sélection, il sera éliminé et ne pourra pas participer aux compétitions internationales.

8. CATEGORIE : DUOS**8.1. DIVISION, AGE ET TEMPS**

DIVISION MIXTE	AGE (année civile)	TEMPS
JUNIOR	Dès 12.01 jusqu'à 16 ans Age junior maximum Si un athlète est senior le duo est en catégorie senior	1.30 – 2.00
SENIOR	Dès 16.01	2.00 – 2.30

8.2. REMPLACANT

Il est indispensable de prévoir un remplaçant. Toutefois, il ne doit pas faire changer la division dans laquelle il concourt (ex. pour un duo senior, le remplaçant doit être un athlète sénior).

Il n'est pas possible d'inscrire un remplaçant en cours de Sélection ou juste avant les compétitions internationales.

8.3. BLESSURE

Si un athlète du duo se blesse gravement lors de la première manche de la Sélection au point qu'il ne puisse pas présenter son programme ou se faire remplacer lors de la deuxième manche de la Sélection, le duo sera éliminé et ne pourra pas participer aux compétitions internationales.

9. CATEGORIE : TEAMS**9.1. DIVISION, AGE ET TEMPS**

DIVISION	NOMBRE D'ATHLETES	AGE (année civile)	TEMPS
SENIOR	6 ou 8 athlètes	Dès 16.01 ans	3.00 - 3.30

9.2. REMPLACANT

Il est indispensable de prévoir un remplaçant.

Il n'est pas possible d'inscrire un remplaçant en cours de Sélection ou juste avant les compétitions internationales.

10. CATEGORIE : GROUPES

10.1. DIVISION, AGE ET TEMPS

DIVISION	AGE (année civile)	TEMPS
SENIOR	Dès 16.01 ans	3.00 - 3.30

10.2. REMPLACANT

Il est indispensable de prévoir un remplaçant.

Il n'est pas possible d'inscrire un remplaçant en cours de Sélection ou juste avant les compétitions internationales.

Ce règlement a été ratifié par le Comité Central dans sa séance du 7 novembre 2009.

La Présidente du CC
Maryse Calame



La Présidente de la CT
Christèle Schärli

